

CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020

ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES,
L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'ARIEGE-PYRENEES
ET L'EQUIPE D'ORGANISATION

Entre :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional, représenté par son Président André ROUCH, et désigné ci-après « le SMPNR » d'une part,

L'Agence de développement touristique d'Ariège-Pyrénées, représentée par son Président Henri NAYROU, et désignée ci-après l'ADT,

Et , représentée par son/sa Président(e) ,
et désignée ci-après « l'organisation » d'autre part,

Il est convenu :

PREAMBULE

Considérant que :

- le SMPNR des Pyrénées Ariégeoises a pour missions :
 - la mobilisation des habitants en tant qu'acteurs du développement durable,
 - la mobilisation du territoire pour la préservation de ses patrimoines et le développement de ses activités : stimuler l'adoption de comportements écoresponsables, promouvoir les initiatives, les produits et les ressources des Pyrénées Ariégeoises, etc.
 - le renforcement de la cohésion des Pyrénées Ariégeoises autour d'une identité affirmée ;
- l'ADT a été à l'initiative du dispositif « Charte manifestations vertes » et dispose des outils nécessaires à l'observation touristique.
- l'organisation est une équipe constituée de personnes bénévoles dont l'objectif est d'animer une vallée au travers d'une manifestation sportive.

ARTICLE 1 : Objet

Cette convention a pour objectif de fixer les principales directions de travail et de formaliser les rapports entre les différentes parties afin d'optimiser les impacts économiques, sociaux et environnementaux des manifestations sportives.

ARTICLE 2 : Engagements de l'organisation

En s'engageant sur les points mentionnés en annexe, l'organisation s'engage à entrer dans une démarche d'amélioration continue au cours de trois années de façon à réduire les impacts environnementaux de ces courses, d'optimiser le lien social et les retombées économiques.

En cela, elle participe volontairement à la réalisation des objectifs de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises et de la charte « manifestations vertes » de l'ADT.

L'organisation sensibilise les bénévoles et les participants à l'adoption de pratiques écoresponsables. Elle désigne un responsable « éco-responsabilité de la course » qui établit, en fin d'année, un bilan annuel des efforts entrepris sur les différents points listés en annexe. Il en réfère à l'ensemble de l'équipe organisatrice.

L'organisation s'engage à entrer dans une démarche d'éco-responsabilité en s'engageant sur les éléments définis en annexe. Elle dresse un bilan de ces éléments à l'automne de chaque année et en réfère au SMPNR et à l'ADT.

Elle communique sur sa démarche écoresponsable. Elle peut utiliser les logos du PNR et de la Charte manifestation verte dans sa propre communication après avoir soumis le projet de document de communication à l'ADT et au PNR au préalable par écrit (courrier, fax ou courriel).

ARTICLE 3 : Engagements du SMPNR

Il reconnaît que l'organisation de manifestations sportives est un moyen privilégié d'animation d'une vallée et de découverte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et plus généralement de l'Ariège.

Il accompagne et appuie l'organisation dans sa démarche d'amélioration continue en termes d'éco-responsabilité.

Il communique sur la démarche écoresponsable dans laquelle sont engagés les organisateurs de manifestations sportives via son site Internet et ses propres outils de communication.

Depuis 2012, le SMPNR s'attache à entretenir une collaboration avec « Vacances propres » pour mettre à disposition de l'organisation des sacs poubelles de différentes couleurs et des cerceaux porteurs en vue d'inciter les bénévoles de l'organisation à la pratique du tri sélectif.

Il apporte sa contribution à la mutualisation des coûts en prêtant une série de panonceaux pour le fléchage des courses. Ces panonceaux sont à la disposition de l'organisation qui peut venir les chercher et les rapporter au siège du Parc à Montels.

De même, le SMPNR fournit à l'organisation de la rubalise écologique biodégradable, des gobelets réutilisables, des gobelets compostables en vue de diminuer le taux de déchets non recyclables générés par la course.

Il commande à l'Association des Naturalistes de l'Ariège à la demande de l'organisateur, une étude de l'impact sur la biodiversité.

Il s'adresse à l'Association des paralysés de France pour les conseils appropriés en matière d'accessibilité.

Il participe à la mutualisation des moyens entre les différents organisateurs.

Il coordonne et anime le dispositif d'enquêtes mesurant l'impact économique générée par les participants aux manifestations sportives.

ARTICLE 4 : Engagements de l'ADT

L'Agence s'engage à valoriser les manifestations sportives qui entrent dans le cadre de la charte « manifestations vertes » au travers de ses outils de communication.

L'Agence a élaboré un protocole d'enquête permettant de mesurer l'impact économique généré par les participants aux manifestations sportives décrit dans le document intitulé « Protocole de mise en place d'une enquête sur les manifestations ». A travers son outil d'enquête en ligne dédié AriegeStats, elle s'engage à envoyer l'enquête aux participants de chacune des manifestations et à transmettre au SMPNR les résultats sous la forme de données brutes individualisées.

Cette enquête sera menée, pour chaque manifestation, une fois au cours de la durée de validité de la présente convention.

ARTICLE 5 : Obligations réciproques

Le SMPNR, l'ADT et l'organisation s'engagent à travailler ensemble dans une démarche d'amélioration continue de l'éco-responsabilité des manifestations sportives pendant trois années de suite. Les responsables « éco-responsabilité de la course » sont réunis annuellement par le SMPNR et l'ADT pour faire un bilan de l'année passée et dresser un nouveau plan d'action pour l'année suivante.

ARTICLE 6 : Durée-Résiliation

La durée de la présente convention est de deux ans à compter de sa signature par les deux parties sauf dans les deux cas énoncés ci-dessous :

- si l'une ou l'autre des parties dénonce la présente convention par courrier avec recommandé et accusé de réception.
- s'il y a manquement grave aux dispositions de la présente convention par l'une ou l'autre partie.

Fait à, le en trois exemplaires.

Le Président de l'ADT

Le Président du SMPNR

Henri NAYROU

André ROUCH

L'Organisation

ANNEXE : ELEMENTS D'AMELIORATION

Cette annexe sur les éléments d'amélioration choisis par l'organisation a pour objectif de faire tendre la course vers la Charte des Manifestations Vertes

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE

Pour chaque fiche qui correspond à un thème, l'organisation coche les éléments sur lesquels elle s'engage pour l'année.

... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS

Dans cette case, elle précise le type d'action qu'elle va mettre en place, en fonction des éléments qu'elle aura cochés.

FAVORISER L'ECONOMIE LOCALE

TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
1	à réaliser une étude de l'impact économique grâce au protocole fournit par l'ADT	
2	à favoriser les circuits courts allant des producteurs aux consommateurs et encourager les commerces, producteurs et services de proximité	
3	à développer l'emploi dans le secteur géographique concerné (faire appel aux prestataires locaux)	
4	à utiliser des produits équitables et écologiques	
5	à maîtriser les coûts de l'investissement et de fonctionnement du projet	
6	à maîtriser la tarification pour les participants et les spectateurs	
7	à valoriser les retombées économiques pour le territoire et la population	
8	à mutualiser des moyens d'actions	

SENSIBILISER/EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT

TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
1	à désigner et communiquer le nom d'un référent « éco-responsabilité » au sein des membres de l'association	
2	à diffuser des documents d'information relatifs à la prévention de l'environnement et des pratiques « éco-gestes »	
3	à assurer une information sur la prévention des conduites à risque	
4	à sensibiliser la presse et les médias de la démarche « écoresponsables » notamment en utilisant le logo « Manifestations vertes » fourni par le SMPNR	
5	à sensibiliser les publics (pratiquants/participants) aux richesses naturelles et culturelles du territoire	

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

TABEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
1	à faire réaliser par l'ANA un diagnostic de départ révélant l'impact écologique potentiel de la manifestation et à en tenir compte dans le choix du site et de l'itinéraire	
2	à utiliser un balisage éphémère et discret (communication) qui n'a pas de conséquences négatives sur l'environnement	
3	à utiliser des toilettes respectueuses de l'environnement	
4	à effectuer une remise en état des lieux utilisés par le public, concurrents, et l'équipe technique	
5	à ne pas placarder d'affiches sur la manifestation sur les lieux publics non prévus à cet effet : la communication peut se faire par affiches dans les commerces, sur les panneaux réservés aux associations, par 2 panneaux de 1.5 * 1 m dans un rayon de 5 km autour du lieu de la manifestation à condition d'être retirés dans la semaine suivant la fin de la manifestation	
6	à utiliser des moyens de communication permettant d'éviter les déplacements	
7	à réduire la consommation d'énergie nécessaire à la réalisation du projet et à utiliser des énergies non fossiles	
8	à valoriser le paysage et le patrimoine de façon respectueuse	

FAVORISER LA COHESION SOCIALE

TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
1	à réaliser un diagnostic de départ révélant l'impact social de la manifestation	
2	à proposer une tarification adaptée pour les familles et les publics défavorisés	
3	à favoriser l'accès à la manifestation aux personnes en situation d'handicap (infrastructures, tarification...) et à faciliter l'accès à tous les publics	
4	à entretenir un lien social par la participation, le dialogue social entre les habitants	
5	à favoriser les prises de responsabilité et les initiatives à l'intérieur de l'association	
6	à lutter contre toute forme d'incivilité et de violence	
7	à assurer la parité homme/femme dans l'équipe d'organisation et l'équité dans la manifestation	
8	à valoriser le travail des bénévoles	

TRAITER LES DECHETS

TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
1	à récupérer les déchets de la manifestation et assurer la remise en état du site	
2	à s'organiser pour trier ses déchets	
3	à informer le public et les bénévoles sur le tri-sélectif	
4	à minimiser les déchets par le biais d'une communication « propre »	
5	à privilégier les produits les moins emballés et/ou biodégradables	

GERER LES DEPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS

TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
1	Durant la préparation, à limiter les déplacements grâce aux NTIC ou favoriser le covoiturage	
2	à favoriser des actions de transport avant/pendant/après la manifestation (favoriser le covoiturage, les transports collectifs ...) autant pour le public que pour les bénévoles	

REALISER UN DIAGNOSTIC FINAL DES IMPACTS DE LA MANIFESTATION

TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
1	à réaliser un diagnostic final sur l'impact de la manifestation sur l'environnement, l'économie et l'aspect social	
4	à dégager de ce diagnostic des améliorations pour la prochaine édition	

BILAN DES ACTIONS

(partie réservée au parc naturel régional)